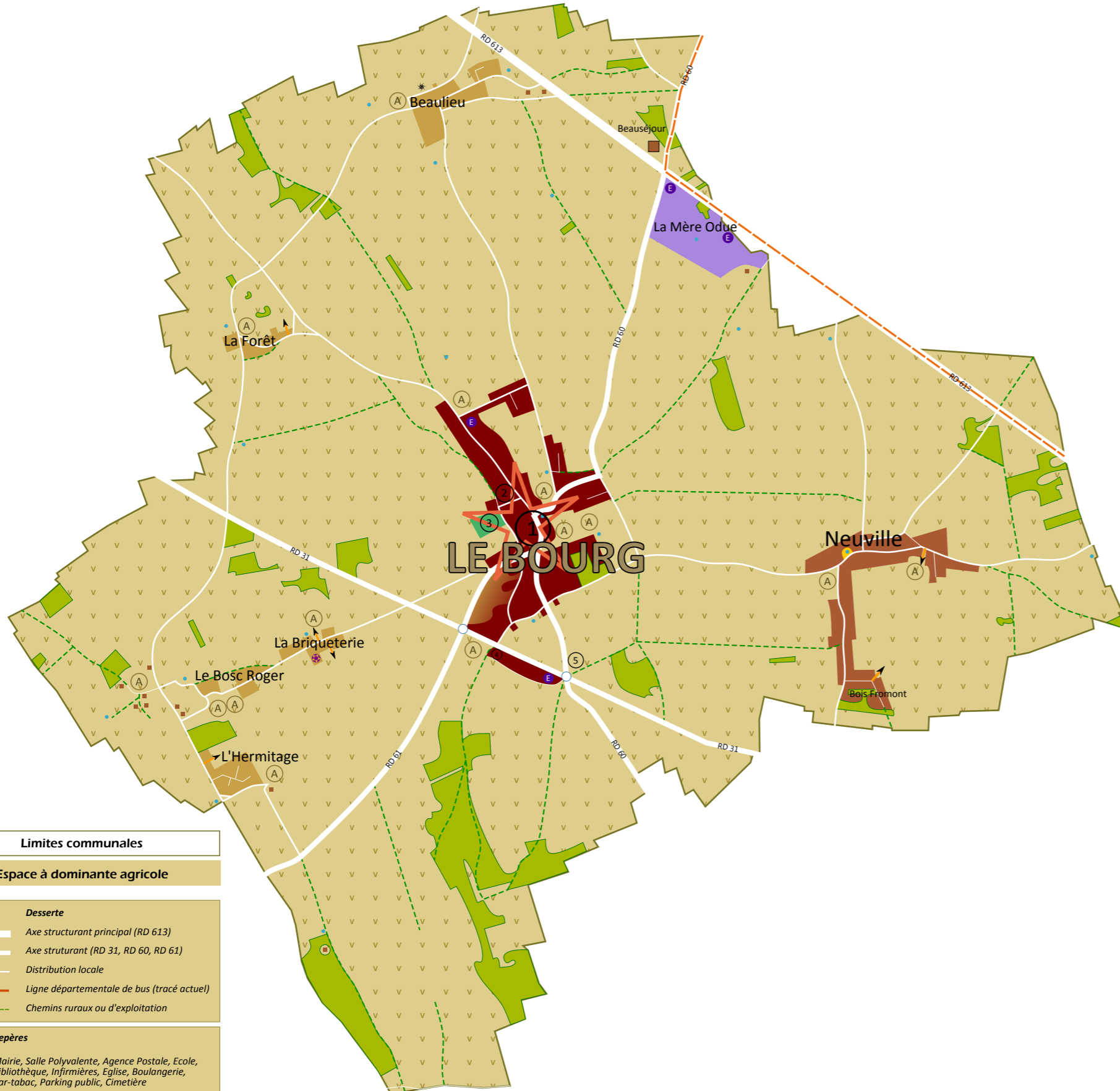


ORGANISATION GENERALE ET MAITRISE DU DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE



Limites communales

Espace à dominante agricole

Desserte

- Axe structurant principal (RD 613)
- Axe structurant (RD 31, RD 60, RD 61)
- Distribution locale
- Ligne départementale de bus (tracé actuel)
- Chemins ruraux ou d'exploitation

Repères

- Mairie, Salle Polyvalente, Agence Postale, Ecole, Bibliothèque, Infirmières, Eglise, Boulangerie, Bar-tabac, Parking public, Cimetière
- Pôle médical, boucherie
- Stade
- Gîte
- Espace propreté

(A) Sièges d'exploitation / bâtiment agricole
 (E) Site ponctuel d'activité

N

1500 m

A. CONFORTER UNE POSITION DE BOURG-RELAIS ET PROMOUVOIR UNE ORGANISATION URBAINE EQUILIBREE DE L'ESPACE BATI A DOMINANTE RESIDENTIELLE, QUI PRIORISE LE BOURG ET RENFORCE SES FONCTIONS DE CENTRALITE

> LE BOURG : Pôle d'habitat principal > Dynamiser les possibilités de réalisation d'un parcours résidentiel au Bourg.

- Favoriser la densification du Bourg (dents creuses, divisions, formes urbaines plus compactes...).
- Permettre son extension raisonnée et progressive, dimensionnée au plus près des besoins.
- Renforcer ses fonctions d'animation et garantir son attractivité et accessibilité.

> NEUVILLE : Pôle d'habitat secondaire.

- Admettre une densification pondérée au sein du tissu bâti, demeurant cohérente avec la structure paysagère.
- Envisager un espaces public planté à vocation récréative aux abords de la Grand-Mare.

> BEAULIEU, LA FORET, LA BRIQUETERIE, LE BOSC-ROGER, L'HERMITAGE : Hameaux principaux.

- Mobiliser les possibilités résiduelles de densification, tout en préservant l'identité rurale et agricole.

> L'HABITAT ISOLE ET DIFFUS

- Garantir le maintien et l'évolution mesurée du parc existant.

B. SOUTENIR ET ACCOMPAGNER LA DYNAMIQUE ECONOMIQUE LOCALE

> L'ACTIVITE AGRICOLE

- Protéger les sièges d'exploitation et bâtiments pérennes ; garantir leurs possibilités de développement.
- Préserver l'espace à forte valeur agronomique.
- Garantir la permanence des accès agricoles enclavés dans l'espace bâti.

> LES ACTIVITES NON AGRICOLES

- Protéger les sites ponctuels d'activité et garantir leur développement sur leur emprise foncière.
- Permettre la réalisation d'une zone d'activités d'envergure communautaire.

> FAVORISER LA MIXITE DES FONCTIONS URBAINES DANS L'ESPACE BATI A DOMINANTE RESIDENTIELLE

- Préserver et encourager le développement d'activités, services et commerces de proximité au Bourg.
- Disposer de moyens adaptés pour la promotion du commerce de proximité au centre Bourg.
- Permettre la présence d'activités compatibles avec le tissu bâti environnant.
- Envisager une reconversion cohérente de la friche présente à La Briqueterie.

C. CONSERVER ET PROMOUVOIR L'IDENTITE RURALE ET AGRICOLE

> PRESERVER ET VALORISER L'ESPACE A DOMINANTE AGRICOLE ET SES CARACTERISTIQUES PAYSAGERES

- Le protéger du mitage et souligner ses éléments d'animation visuelle (alignements, bosquets, mares...)
- Imposer un traitement paysager soigné à la future ZAE communautaire.
- Résorber les points noirs paysagers.
- Permettre la diversification de l'activité agricole (vente à la ferme, gîte rural...)

> PROTEGER ET VALORISER LES ELEMENTS FIXES DU PAYSAGE, NOTAMMENT :

- Les bois et bosquets, ainsi que leurs lisières.
- Le réseau des mares.

> L'ESPACE BATI et SES INTERFACES

- Préserver et mettre en valeur l'identité locale (matériaux, structure parcellaire, végétalisation...).
- Favoriser l'intégration paysagère des nouvelles opérations
- Soigner la qualité des lisières, silhouettes et enveloppes bâties (ceintures "vertes", qualité des entrées, ...).
- Préserver et valoriser la qualité paysagère de la Place Bance et de l'Eglise